Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 19 (1972)

Heft: 10

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un prospectus américain sur le comportement en cas d'alerte de tremblement de terre

Dans certains Etats du nord des Etats-Unis, comme en Californie par sévissent régulièrement exemple. chaque année - donc à un plus haut degré que chez nous - des tremblements de terre. Lors de la planification des mesures de protection et des secours à organiser en cas de catastrophes, il va de soi qu'il faille aussi devoir tenir compte des effets de ces événements si désastreux. Le Département américain du commerce, auquel le Service national océanique et météorologique est subordonné, a ainsi fait éditer une brochure consacrée à l'alerte en cas de tremblement de terre, brochure qui a pour objet de rappeler à la population les principales règles à observer pour se comporter correctement lors d'un tel sinistre. On sait que dans notre pays on a également enregistré des tremblements de terre ayant occasionné parfois de gros désastres; citons à ce propos les derniers tremblements en Valais et dans la Suisse primitive. Les recommandations américaines peuvent donc à juste titre être également pour nous d'une grande utilité quant à la conduite à tenir pendant et après un tel événement. — Nous donnons encore ci-après, plutôt à titre d'information, quelques enseignements sur le «Tsunamis» (mot japonais), puisqu'il s'agit en l'occurrence de raz de marée provoqués par les tremblements de terre ou les explosions volcaniques.

Si un tremblement de terre se produit...

Si un tremblement de terre ne sévit que pendant une ou deux minutes, la terre peut se soulever et s'abaisser comme le pont d'un bateau. Ce mouvement engendre une grande peur, mais aussi longtemps que rien ne tombe sur soi, il est inoffensif. Tiens-toi bien tranquille et attends. Ta chance est grande si tu sais ce que tu dois entreprendre.

Pendant le tremblement de terre:

- Si tu séjournes à la maison, reste dans ton intérieur. Cache-toi si possible sous un meuble très lourd. Tiens-toi aux abords du milieu de la maison. Evite la proximité du verre.
- Evite d'utiliser des bougies, des allumettes ou d'autres flammes ouvertes.
- Ne cours pas à travers les bâtiments et ne passe pas aux abords de ceuxci, où il y a danger de chutes de décombres.
- Si tu es en plein air, reste là, mais loin de bâtiments et de lignes électriques.
- Si tu te trouves dans un auto en marche, arrête-toi, mais reste à l'intérieur de la voiture.

Après le tremblement de terre

- Contrôle les conduites de tout genres de la maison. Si les conduites d'eau ont sauté ou si les conduites électriques font court-cricuit, coupe leur alimentation aux vannes et aux interrupteurs principaux. En cas de fuites de gaz ferme le robinet principal, ouvre les fenêtres, quitte la maison et fait rapport aux services compétants. Reste en plein air jusqu'à ce que les services industriels t'aient annoncé que tout est en ordre.
- Enclenche la radio ou la télévision afin de pouvoir capter des informa-

- tions ou des conseils quant à la conduite à tenir.
- Ne séjourne pas auprès de bâtiments endommagés, car des secousses sismiques de retour pourraient occasionner leur écroulement.

Tsunamis le compagnon meurtrier du tremblement de terre

Le Tsunamis met en danger surtout les côtes occidentales des Etats-Unis et celles de l'Alaska ainsi que les îles du Pacifique. Provoqués par des tremblements de terre souterrains, ces raz de marée peuvent être les agents les plus meurtriers des tremblements de terre. Tôt ou tard le Tsunamis atteint une côte. Si tu devais par hasard y séjourner observe l'avertissement suivant:

- Si un tremblement de terre devait sévir dans ta région éloigne-toi des côtes basses et gagne des points surélevés.
- Un Tsunamis se compose d'une succession de vagues, dont la première ne sera pas forcément la plus haute.
- Ne te rends jamais à la plage pour observer les effets d'un Tsunamis.
- Fuis les zones dangereuses, jusqu'au moment de l'émission du signal de sécurité par les services compétents.
- Enclenche la radio ou la télévision durant l'état d'urgence. Les communications des services de sécurité peuvent éventuellement te sauver la

Département du commerce des USA/-Service national océanique et météorologique, 1971



Block- und Sektorenpläne

fertigen wir mit grösster Sorgfalt an. Je nach Wunsch verkleinern, vergrössern oder kopieren wir Ihr Planmaterial in jeder Auflage und auf jedes gewünschte Papier. Unsere Fachleute arbeiten schnell und zuverlässig. Dabei spielen die jahrelange Erfahrung und modernste Einrichtungen eine grosse Rolle. Die Herstellung von Plänen für die Katastrophenvorsorge ist Vertrauenssache. Speziell kleineren Gemeinden stellt deren Beschaffung nicht selten Probleme. Kommen Sie zu uns an die Zieglerstr. 34, oder telefonieren Sie uns unter 031 25 92 22 (15). Wir helfen Ihnen gerne dabei. Dass wir zudem stets danach trachten, die für Sie finanziell günstigste Lösung zu treffen, ist für uns selbstverständlich. Reproduktionsanstalt

ED. AERNI-LEUCH, 3000 BERN 14